Zeitschrift: Le pays du dimanche
Herausgeber: Le pays du dimanche
Band: 7 (1904)
Heft: 16

Artikel: L'armée japonaise
Autor: Voyant, Claire
DOI: https://doi.org/10.5169/seals-253816

Nutzungsbedingungen
Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Siehe Rechtliche Hinweise.

Conditions d'utilisation
L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. Voir Informations légales.

Terms of use
The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. See Legal notice.

Download PDF: 19.05.2025

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, https://www.e-periodica.ch

LE PAYS ILLUSTRÉ

JOURNAL HEBDOMADAIRE ILLUSTRÉ

POUR LA FAMILLE

PARAISSANT

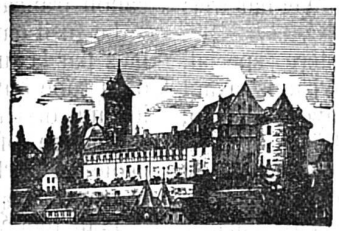

A PORRENTRUY

N° 16 | Supplément du Dimanche 17 avril | 1904

L'armée japonaise

Voilà des semaines déjà que la Russie et le Japon se mesurent sur les champs de bataille de l'Extrême-Orient; ce duel, qui peut avoir pour l'Europe de si graves conséquences, se prolongera sans doute tout l'été. Il est intéressant de rechercher quelle est la valeur morale et effective des forces japonaises, ainsi que leur organisation.

Nous allons emprunter la plume de M. Villetard de Laguerie, qui a suivi la guerre sino-japonaise et la récente révolte des Boxers. Sans cesse sur le théâtre des opérations, il a vu, souvent au péril de sa vie, les Japonais à l'œuvre.

C'est donc en toute connaissance de cause qu'il porte sur eux le jugement qui suit :

L'armée, c'est-à-dire le groupe des habitants du pays soustraits momentanément à l'agriculture, au commerce, à l'industrie, pour apprendre à défendre le sol national, et, en cas de besoin ou d'occasion propice, à l'agrandir aux dépens du voisin, est aujourd'hui, la plus populaire et la mieux portante des institutions empruntées à l'Europe par le Japon.

Ce pays, qui a vécu, pendant les huit siècles du chogounat, sous le régime du sabre, a produit le militarisme aussi naturellement que les poiriers produisent les poires. Les Daïmios, les Samouraïs ont disparu, comme des ombres qui ont perdu leurs corps; mais ils ont laissé dans la littérature, dans l'art et dans les mœurs une empreinte tellement profonde qu'il faudrait, pour l'effacer, démolir et refaire, avec d'autres matériaux, tout l'édifice national. Il y avait donc harmonie préétablie entre le caractère japonais et le service militaire universel et obligatoire.

En l'important au « Pays du Soleil Levant », les restaurateurs du pouvoir impérial ont fait double coup. Ils ont rendu impossible la restauration du régime féodal, en nantissant un grand nombre des *samouraïs* que la misère aurait pu pousser à des folies désespérées; ils ont aussi consolidé leur œuvre réformatrice en appelant à porter les armes, et à devenir les égaux, moralement, des nobles tenanciers militaires d'autrefois, la plèbe des ouvriers des champs et des villes, des mariniers et des pêcheurs, qui crurent s'ennoblir en portant, eux aussi, un sabre à leur ceinture.

La conquête de la Corée, les victoires remportées à la douzaine, devant Port-Arthur, Weï-haï-Weï et Niouchouang sur les Chinois, l'annexion de Formose et des Pescadores, l'humiliation profonde infligée à « l'ennemie héréditaire » qui n'a été sauvée de l'asservissement que par l'intervention des « Barbares au poil roux », enfin la prise de Pékin, ont achevé l'apothéose de l'armée et de la marine chez ce peuple chauvin, cocardier et séculairement batailleur.

Mais, en même temps, une ivresse dangereuse lui est montée au cerveau. Il s'est découvert une « mission historique » au regard de la race jaune et des terres de l'Extrême-Orient.

L'exemple de la Prusse a suggestionné à son tempérament imitatif la tentation d'entreprendre l'industrie des guerres de conquête. A la décoration spéciale créée pour récompenser les héros de la guerre chinoise, le gouvernement japonais a donné pour parrain le « faucon d'or », la pyrargue, oiseau de proie, fauve, qui pirate impartialement sur la terre et sur l'onde. Les circonstances actuelles montrent qu'il n'a pas hésité à décapuchonner et à lancer de nouveau ce volatile. Il est donc intéressant de déterminer la taille et la force de son bec et de ses serres.

L'armée de terre japonaise est actuellement forte de 320,000 hommes. Elle est partagée, comme les plus grandes armées européennes, en armée active, réserve et armée territoriale. Le service dure trois ans dans la première catégorie, neuf ans dans la seconde, huit ans dans le troisième. Le recrutement a la conscription pour base. Chaque année, tous les jeunes gens âgés de vingt ans tirent au sort, comme chez nous. On en prend, en moyenne, 42,000 pour le service actif et 128,000 pour dépôts de première et de deuxième ligne. Bon an mal an, on délivre 200,000 dispenses d'appel, et 31,000 dispenses totales du service militaire; on admet 1,500 engagés

volontaires. De la totalité des conscrits, 39,75 pour cent sont appelés au service. Rappelons pour fixer les idées, que la population globale du Japon est de 43 millions d'humains.

Cette masse armée est commandée par 111 généraux, dont 83 dans la première section, 1,017 officiers supérieurs, 6,500 officiers, 1,158 officiers assimilés, 4,549 aspirants et élèves-officiers et 30,000 sous-officiers. Tous nos grades européens ont été conservés.

Au sommet de la hiérarchie, trois maréchaux, qui se sont couverts de gloire pendant la guerre contre la Chine : Yamagata, vainqueur de Pyng-yang et conquérant de la Corée; Oyama, qui prit Port-Arthur et Weï-haï-weï; Nodzou, qui enleva Niouchouang.

L'administration est confiée à un ministère spécial, *Nochomucho,* à Tokyo, qui dirige sept divisions ayant leurs quartiers généraux à Tokyo, Sendaï, Nayoya, Kyoto, Niïgata, Hirochima et Kumamoto. Une huitième division est recrutée et garnisée sur place dans l'île de Yego. C'est l'armée coloniale; un statut spécial lui est consacré.

Enfin, comme toute armée qui se respecte, l'armée japonaise a un Grand Etat-major général, Daïonzeï, chargé d'étudier les progrès de la science mititaire, de les naturaliser s'il y a lieu, et de préparer d'avance les plans qui conduiront à de nouveaux triomphes les sujets du Mikado, équipés en fantassins, en artilleurs, en soldats du génie, d'administration, d'intendance, ouvriers militaires et infirmiers.

La cavalerie est le point faible, très faible même, de la machine militaire japonaise. Elle comportera, un jour à venir, des haras et des dépôts de remonte alimentés par l'élevage national, si les Nippons veulent bien entreprendre de grandes exploitations fermières dans Yezo, comme le vicomte de Enomoto les y convie vainement depuis dix ans; s'ils réussissent à hybryder suffisamment les chevaux de Kagochima pour se faire des bêtes de guerre; et s'ils veulent consentir à ne pas employer uniquement des juments à côté d'animaux entiers. Ce sont bien des « si », et pour qui connaît le Japon ils ont toute l'incertitude des plus hasardeuses hypothèses.

Le train des équipages est remplacé par des bandes de coolies, engagés pour la durée de la guerre, et qui traînent, à la bricole, de petites carrioles légères, à deux roues, dont l'essieu se rompait avec une facilité désolante en 1895 et en 1900. Elles ne coûtent pas cher mais elles ne valent pas davantage.

La France a fourni au Japon ses premiers initiateurs à la tactique et à la stratégie nécessitées par l'adoption des canons chargés par la culasse et des fusils à tir rapide. Beaucoup de fils de Daïmios ou de Samouraïs ont reçu l'instruction professionnelle à Saint-Cyr, et ont ensuite servi dans divers de nos régiments; un est même passé par l'Ecole de guerre. Tous nous ont conservé une vive et reconnaissante affection, et la manifestent à nos compatriotes en leur parlant du général Chanoine, qui a commandé, comme colonel, la première mission militaire étrangère mise au service du Japon.

Mais après 1886, une mission allemande, dirigée par le major Meckert, remplaça la mission française; puis, l'usage s'implanta d'envoyer les futurs officiers en Belgique, en Prusse, au Theresianum de Vienne. Ils en rapportèrent le goût et l'habitude de certaines tenues; et il est amusant de reconnaître à la forme de la coiffure, à la carrure et à la longueur de la capote, au port du sabre, des éperons, de quelle école européenne se réclament les divers officiers qui font une marqueterie d'échantillons de l'état-major d'un général ou d'un maréchal.

Leur manuel et leur règlement ont été faits comme le miel de la diligente abeille, et ils les proclament aussi bons. Ils ont butiné dans le Bottin guerrier universel tout ce qui leur a paru bien trouvé, et l'ont juxtaposé, avec la satisfaction intime qui nous animait jadis quand nous avions réussi à farcir un discours latin « d'expressions » prises d'après la même logique, dans César, Salluste, Cicéron, Tacite et Quintilien.

Un exemple :

Le canon national est la pièce en bronze-acier, trouvée par le colonel Uchatius, et adoptée par l'Autriche depuis 1873. Mais la culasse est copiée exactement sur celle du canon français de Bange.

Le fusil national est le fusil Lebel, mais naturalisé japonais par la substitution au magasin métallique de l'original, d'un tube enveloppé d'un gros manchon de bois qui longe les huit dixièmes du canon.

Chaque officier a gardé jalousement le salut de son école, et porte la main à sa casquette, invariablement, à la française, à la prussienne, voire à la belge.

Leur tenue, d'ailleurs, est excellente et leur courtoisie parfaite. Ils ne sont ni galonniers, ni panachards. Deux galons jaunes à leur casquette, une torsade plate noire, sur la manche noire de leur tunique, avec deux ou trois étoiles d'étain ou d'argent entre les trèfles, et c'est tout.

Mais l'officier est toujours d'une origine différente du soldat. Il est de famille au moins samouraï. Aussi son ascendant est-il doublement grand, fondé qu'il est sur le consentement volontaire et sur la contrainte. C'est ce qui explique que, très souvent, officier et soldat se saluent deux fois : une à la japonaise, en inclinant le corps et frottant la main sur les genoux; une à la militaire, en portant la main à la casquette plate, de forme russe. Les uns et les autres vivent si intimement, que, dans une troupe en marche, on ne distingue les sous-lieutenants et lieutenants qu'à l'absence du sac sur leur dos et qu'aux deux bandes de la casquette.

Aussi, la discipline est-elle douce, et le nombre des condamnés militaires infime. Pendant la guerre chinoise de 1894-1895, je n'ai même jamais vu installer un local de punition; et jamais ni vu, ni entendu une rixe ou un tumulte.

Les soldats se saluent, quand ils se rencontrent, et se tiennent par la main en se promenant ensemble. Aucune fantaisie dans leur allure pas plus que dans leur conduite. En les voyant balourds, empotés dans leur équipement, je me remémorais une de nos chansons d'autrefois :

« Ce qui fait le succès
« Des p'tits pioupious français
« C'est leur désinvolture,
« Leur chic et leur tournure ! »

Ce n'est pas à cela certes que les troupiers japonais doivent les leurs, incontestables, situés plus haut que l'étage des bonnes d'enfant et des cuisinières. C'est à l'auto-suggestion du peuple, qui voit en eux les Samouraïs, ces héros dont la légende est l'atmosphère morale du Japon.

Ils ont hérité de l'idéal de ces sauvages batailleurs : être prêts à mourir pour la gloire du Japon et la grandeur de l'Empereur, chef suprême de l'armée, dont il porte toujours l'uniforme.

Leur chanson préférée, celle qu'ils demandent le plus volontiers aux *geisha* joueuses de *chamisen*, c'est la vieille chanson samouraï *Katuna* (sabre).

« Mon chemin passe-t-il sous l'Océan? — Que les vagues cachent mon cadavre naufragé! — Dois-je errer sur les plaines et les montagnes? — Que la mousse et l'herbe

recouvrent mon corps percé de coups ! — Partout où j'irai — Pour moi pas de repos, pas de paix définitive ; — Je dois mourir aux côtés de mon seigneur suzerain. »

L'instrument militaire japonais est donc aussi net et brillant qu'un couteau de chirurgien... mais qu'un couteau qui n'a jamais servi.

Les Chinois, sur lesquels il a fonctionné, n'ont été en 1894 et en 1900 qu'un ennemi figuré, à peine comparable à ce comparse de nos grandes manœuvres.

Contre de pareils adversaires, les grands gestes de paladins étaient faciles.

Mais quelle contenance feront ces vainqueurs à bon compte, en face des rafales de balles vomies sur eux par les fusils à magasin de soldats européens, habitués à viser leur cible et à la toucher souvent? Tiendront-ils plus longtemps que les Chinois sous la neige des shrapnells et la grêle des obus bourrés de puissants explosifs? Une attaque de flanc et d'arrière, combinée avec un assaut direct, ne les mettra-t-elle pas en déroute?

Autant de points d'interrogation que rien n'autorise à abattre, car toutes les fois que les Chinois sont sortis de leur torpeur, en 1894-1895, et ont opéré une manœuvre un peu militaire, ils ont arrêté, fait reculer et fort embarrassé les Japonais.

Toutes leurs parades à l'européenne, en effet, ne peuvent faire qu'ils ne soient des jaunes, et que les jaunes ne soient de piètres combattants, quand les forces sont égales.

Congrégation laïque

Depuis longtemps M. X. entendait parler de la F∴ M∴ de son caractère philanthropique, des liens de fraternité qui existaient dans les loges et l'idée lui vint de se faire franc-maçon. Pourtant avant de prendre une décision, il voulut faire une petite enquête personnelle. Il se présenta donc au siège social de la loge « La Fraternité ».

Le F∴ Cerbère en le voyant arriver, regarda le profane avec des yeux scrutateurs et inquiets.

F∴ Cerbère. — Que cherchez-vous ici, Monsieur?

M. X. — Pourriez-vous m'indiquer les formalités à remplir pour être franc-maçon ?

F∴ Cerbère. — Mais, Monsieur; on n'entre pas dans la Franc-Maçonnerie comme dans un temple ou une église. Il faut être recommandé par un F∴ et adresser votre demande au F∴ secrétaire.

M. X. — Veuillez m'indiquer le nom et l'adresse du F∴ secrétaire ou du vénérable.

F∴ Cerbère. — Monsieur nous regrettons, mais il nous est impossible de vous livrer les noms.

M. X. — Mais alors, comment adresser ma demande ?

F∴ Cerbère. — Faites votre demande, remettez-la moi et je me chargerai de la faire parvenir. Elle sera étudiée, repassez dans une quinzaine de jours et je vous dirai l'accueil qu'elle aura reçue.

M. X. — Pourquoi toutes ces précautions pour une société philanthropique?

F∴ Cerbère. — Le secret est le premier article des statuts de la Franc-Maçonnerie.

M. X. — Alors, il faut prêter serment de ne jamais violer le secret maçonnique.

F∴ Cerbère. — Parfaitement, Monsieur.

M. X. — Mais alors, c'est pire, que des vœux perpétuels; étrange association philantropique ! Faites-vous aussi de la politique ?

F∴ Cerbère. — Vous verrez cela quand vous aurez reçu la lumière.

M. X. — Jusqu'ici, je ne vois que des ténèbres, je vous avoue que je ne comprends rien à toutes vos réponses. S'engager à garder le secret avant même de connaître le but, les règlements de la Franc-Maçonnerie, se lier, dans la complète ignorance de toute chose, n'est-ce pas pire que le pire jésuitisme. Vos renseignements me suffisent je suis édifié sur le caractère anti-démocratique et anti-social de votre congrégation maçonnique, je m'étonne seulement qu'elle soit tolérée dans notre république, régime de démocratie pure.

Quant à moi, je préfère la lumière du soleil, filtrant à travers les vitraux de nos églises que les ténèbres de vos loges. La liberté m'est plus chère que le joug maçonnique. Surtout, qu'on ne vienne plus me dire que la Franc-Maçonnerie est une œuvre de bienfaisance. Adieu frère de l'obscurité, votre silence sert à m'éclairer.

F∴ Cerbère. — Inutile d'adresser votre demande, vous n'êtes pas mûr pous briguer le titre de F∴

Clair-Voyant.

MENUS PROPOS

L'intelligence des phoques

Le gardien d'un phare de Terre-Neuve s'amusait un jour à jouer avec des phoques, qu'il attirait en leur donnant à manger des poissons. Un jour, une planche qu'il tenait lui échappe des mains, tombe sur le bout du museau de l'un de ses favoris qui la garde en équilibre. Cet homme, stupéfait, recommence son expérience ; il la renouvelle avec différents objets et constate que le phoque, *plus intelligent que le chien*, est un équilibriste né.

Sa découverte lui valait une fortune.

Il forme aussitôt trois troupes de phoques, prend la direction de l'une et confie les deux autres à ses deux fils. Bien mieux, il institue, pour ainsi dire au pied de son phare, un véritable conservatoire pour phoques. De ce conservatoire modèle sont sortis des élèves qui ont parcouru l'Europe.

Les honoraires des médecins en Amérique

D'après Jules Huret, qui arrive de San-Francisco (Californie), voici l'état des tarifs médicaux dans cette région des Etats-Unis, publiés par le *Figaro* : « La première visite d'un médecin à un malade se paie 50 fr. ; les autres visites, 25 fr. ; la nuit, c'est toujours 50 fr. Un certificat quelconque de médecin, 100 fr. ; vérification de la mort, 250 fr. Si la visite a trait à une question légale, 2,500 fr. ; opération à la tête et point de suture, etc., 750 fr. ; fracture ou luxation d'un os, 2,500 fr. ; ligatures d'artères, 2,500 fr. ; opération d'une tumeur, d'un œil, trépan, hernie étranglée, fistule, 2,500 fr. ; coup de bistouri dans un abcès, 250 fr. ; point de suture à une plaie récente, 250 fr. ; réduction d'une petite fracture ou d'une luxation des doigts, 250 fr. ; enlèvement d'un corps étranger dans l'oreille, 250 fr., etc., etc. »

Ces prix sont ceux du Syndicat des médecins de San-Francisco. Est-il besoin d'écrire qu'ils sembleraient un peu exagérés aux Européens ?